

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : 85

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

SDIS 85, Les Oudairies BP 695 , 85017, LA ROCHE SUR YON Cedex, Téléphone : (+33) 02 51 45 10 10, Courriel : scop@sdis-vendee.fr, Fax : (+33) 02 51 45 49 51, Code NUTS : FRG05

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.sdis85.com>

Adresse du profil acheteur : <http://sdis85.e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <http://sdis85.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://sdis85.e-marchespublics.com>

à l'adresse suivante :

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <http://sdis85.e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Ordre et sécurité publics

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Formations aux permis et autorisations de conduite pour le SDIS de la Vendée

Numéro de référence : AO1804

II.1.2) **Code CPV principal** :

Descripteur principal : 80500000.

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Formations aux permis poids-lourd, super poids-lourd, véhicules légers avec remorque, bateau (options côtière et eaux intérieures), autorisations de conduite divers véhicules et engins

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Permis poids-lourd (C), super poids-lourd (CE) et véhicule léger avec remorque (BE).

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 80500000.

Code CPV principal : 22454000.

Code CPV principal : 80411200.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRG05|

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Formation aux permis poids-lourd, super poids-lourd et véhicule léger avec remorque

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Accès à la formation (jugé sur l'implantation des sites de formation) /

Pondération : 30

2. Organisation de la formation (sous-critères : volumes horaires théorie et pratique : 15 points, supports pédagogiques : 5 points / Pondération : 20

Prix :

1. Prix / Pondération : 50

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 280 000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence au 1er janvier 2019 ou à sa date de notification si postérieure, et se termine le 31 décembre 2019. Il est reconductible tacitement trois fois, par période d'un an (du 1er janvier au 31 décembre).

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : Accord-cadre reconductible

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Le critère prix comprend 3 sous-critères : prix du permis C : 40 points, prix du permis CE : 5 points, prix du permis BE : 5 points. La valeur estimée indiquée concerne la durée totale maximale de l'accord-cadre.

II.2.1) Intitulé : Permis bateau : options côtière et eaux intérieures.

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 80500000.

Code CPV principal : 22456000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRG05|

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Formation au permis bateau, pour l'option côtière et pour l'option eaux intérieures

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Accès à la formation (Jugé sur l'implantation des sites de formation - sous-critères : accès pour l'option côtière : 15 points, accès pour l'option eaux intérieures : 15 points) / Pondération : 30

2. Organisation de la formation (sous-critères : volumes horaires théorie et pratique : 15 points, supports pédagogiques : 5 points) / Pondération : 20

Prix :

1. Prix / Pondération : 50

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 40 000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence au 1er janvier 2019 ou à sa date de notification si postérieure, et se termine le 31 décembre 2019. Il est reconductible tacitement trois fois, par période d'un an (du 1er janvier au 31 décembre).

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : Accord-cadre reconductible

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Le critère prix comprend 2 sous-critères : prix de l'option côtière : 25 points, prix de l'option eaux-intérieures : 25 points. La valeur estimée indiquée concerne la durée totale maximale de l'accord-cadre.

II.2.1) Intitulé : Formation : autorisation de conduite de véhicules ou d'engins.

Lot n° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 80500000.

Code CPV principal : 80411200.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRG05|

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Autorisations de conduite

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Organisation de la formation (sous-critères: programme: 20 pts, durée: 15 pts, sites de formation: 5 pts, possibilités choix de dates de formation: 5 points, équipements mis à disposition : 5 points) / Pondération : 50

Prix :

1. Prix / Pondération : 50

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 40 000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre commence au 1er janvier 2019 ou à sa date de notification si postérieure, et se termine le 31 décembre 2019. Il est reconductible tacitement trois fois, par période d'un an (du 1er janvier au 31 décembre).

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : Accord-cadre reconductible

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Le critère prix comprend 2 sous-critères : prix de la formation initiale : 30 points, prix de la formation continue 20 points. La valeur estimée indiquée concerne la durée totale maximale de l'accord-cadre.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

09 novembre 2018 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 09 novembre 2018 à 14:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette CS 24111, 44041, NANTES cedex, Téléphone : (+33) 02 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Fax : (+33) 02 40 99 46 58,

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE, Immeuble Skyline Mail Pablo Picasso BP 24209, 44042, NANTES cedex 1, Téléphone : (+33) 02 53 46 78 36, Courriel : paysdl.polec@direccte.gouv.fr Fax : (+33) 02 53 46 79 98,

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tout recours gracieux peut être adressé au SDIS de la Vendée dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Nantes : - un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L551-1 à 12 et R551-1 à 6 cja) ; - un référé contractuel, après la signature du contrat, dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au jeu et pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, ou

à défaut d'un tel avis, dans les six mois à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat (art. L551-13 à L551-23 cja); - un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R421-1 à 7 cja); - pour les concurrents évincés ainsi que pour tout tiers intéressé, et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées en application des décisions du Conseil d'Etat n° 358994 du 4 avril 2014 et n° 398445 du 30 juin 2017. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " legifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 octobre 2018